



Seuls les détergents sans CAQ sont encore autorisés

Les produits de nettoyage et de désinfection contiennent souvent des composés d'ammonium quaternaire (CAQ), des agents tensio-actifs surfactants qui possèdent aussi des effets biocides. La réputation des CAQ est cependant ternie depuis quelques années parce qu'ils peuvent laisser des résidus dans le lait, le fromage et les autres produits laitiers. Ces agents tensio-actifs étant en outre difficilement biodégradables et toxiques pour les organismes aquatiques, ils sont en contradiction avec les exigences écologiques de Bio Suisse.

Le groupe Qualité des denrées alimentaires du FiBL a montré dans une étude quelles conséquences une interdiction des CAQ aurait pour les produc-

teurs de lait: Vu qu'en suisse les CAQ sont déjà bannis de la plupart des produits de nettoyage, ils peuvent être interdits sans aucun problème dès 2016.

Les producteurs Bourgeon auraient meilleur temps de n'utiliser que des produits de nettoyage et de désinfection qui se trouvent dans la Liste des intrants du FiBL. En effet, ils doivent présenter une attestation du fournisseur qui garantit l'absence de CAQ s'ils utilisent d'autres produits. Un formulaire ad hoc se trouve sur internet à l'adresse ci-dessous. *Raphaël Rossier*

→ www.bio-suisse.ch > Producteurs > Cahier des charges & règlements > Modèles et formulaires